

CONSEILS ET RECOMMANDATIONS APRES CHIRURGIE DE L'OREILLE MOYENNE

Madame, Monsieur,

Vous avez été opéré de l'oreille : voici les **consignes après l'opération**.

La cicatrice est protégée par un pansement. Si le pansement devient sale, une ordonnance vous a été remise afin qu'une infirmière à domicile vienne refaire ce pansement. Si le pansement reste propre, il ne faut pas refaire ce pansement. Le médecin le refera lors de la consultation de contrôle.

Pour protéger l'ensemble de l'oreille, vous pouvez porter les compresses maintenues avec le bandeau de SURGIFIX comme « un bandeau de joueur de tennis ».

Votre conduit auditif est obturé par une mèche qui calibre le conduit pour la cicatrisation. Il ne faut pas enlever ou toucher à cette mèche. Il suffit d'imbiber la mèche avec les gouttes auriculaires prescrites. En aucun cas il ne faut mettre de l'eau dans le conduit.

En ce qui concerne la convalescence, vous devez éviter les efforts, le mouchage nasal, les changements d'altitude important. Il faut éternuer la « bouche ouverte ».

Une convalescence de 15 jours est en général prescrite

L'avion ne sera autorisé par votre médecin qu'à partir de 4 à 6 semaines après l'intervention

Les rendez vous de contrôle sont à prévoir au cabinet du Dr VELLIN, en général 7 jours après l'opération, puis 3 semaines après l'opération et 5 semaines après l'opération pour vérification du tympan et contrôle de l'audition

En cas de chirurgie d'otospongiose avec mise en place d'un piston, l'avion non pressurisé (de voltige) et la plongée sous-marine est contre-indiquée définitivement.

En cas de chirurgie de cholestéatome : une surveillance otologique annuelle et à vie est recommandée pour détecter toute pathologie récidivante

Bon rétablissement.